\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ebrahim Raïssi
Président de la République islamique d’Iran et
Chef du Conseil suprême de la sécurité nationale

**c/o** Ambassade d’Iran auprès de l’Union européenne
15 Avenue Franklin Roosevelt
1050 Bruxelles
Belgique

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Les femmes et les filles en Iran sont confrontées à une nouvelle offensive contre leurs droits fondamentaux, qualifiée de «guerre contre les femmes» par les défenseur·e·s des droits humains iraniens et sur les réseaux sociaux**. Depuis la mi-avril 2024, date à laquelle les autorités ont annoncé une nouvelle campagne nationale baptisée «Plan Noor», les forces de sécurité du pays ont intensifié leurs actions violentes pour faire respecter l’obligation du port du voile. Ces dernières semaines ont été marquées par une nette augmentation, dans les lieux publics, du nombre de patrouilles de sécurité à pied, à moto, en voiture et en fourgon de police chargées de faire appliquer cette obligation en surveillant les cheveux, le corps et les vêtements des femmes. Des vidéos choquantes publiées sur les réseaux sociaux ont montré les forces de sécurité agresser physiquement des femmes et des filles en public et procéder à l’interpellation de certaines d’entre elles en les jetant violemment dans des fourgons de police, comme s’il s’agissait d’enlèvements. Ces vidéos montrent des femmes et des filles en détresse, hurlant tandis que des agents des forces de l’ordre les attaquent et les traînent de force. Des femmes ont aussi raconté s’être vu infliger des décharges électriques pendant leur arrestation et avoir fait l’objet de poursuites injustifiées, de confiscations de véhicule et d’amendes.

La répression s’est accrue après la déclaration du 3 avril 2024 du guide suprême iranien, Ali Khamenei, qui a déclaré que le port du voile était «une obligation religieuse et légale pour les femmes» et que le non-respect de cette obligation était le fruit d’«ingérences étrangères» et devait être combattu. Le 13 avril 2024, le commandant de la police de Téhéran, Abbas Ali Mohammadian, a annoncé : «À partir d’aujourd’hui, la police de Téhéran et des autres provinces va [s’en prendre aux] personnes qui défendent des anomalies sociales comme l’apparition en public sans voile. Nous mettrons particulièrement en garde celles et ceux qui ont ignoré les précédents avertissements de la police […] et nous engagerons des actions judiciaires à leur encontre.» Le 21 avril 2024, le commandant des pasdaran (gardiens de la révolution) de Téhéran, Hassan Hassanzadeh, a annoncé la formation de groupes entraînés à faire appliquer l’obligation du port du voile dans les lieux publics, appelés «ambassadeurs de la bienveillance», sans préciser de qui ces groupes seraient exactement composés ni de quelle institution ils dépendraient. Le 23 avril 2024, Ahmadreza Radan, commandant en chef de la police iranienne (Forces de l’ordre de la République islamique d’Iran, ou FARAJA), a annoncé que le «Plan Noor irréversible» était mis en œuvre en accord avec le Parlement, les autorités judiciaires et le gouvernement. Le même jour, les FARAJA ont publié une déclaration associant le refus de porter le voile aux «bandes criminelles organisées […] impliquées dans la corruption, la prostitution et la pornographie». Un «projet de loi visant à soutenir la culture de la chasteté et du hijab» est sur le point d’être adopté par le Parlement iranien. S’il est promulgué, ce texte codifiera l’offensive des autorités contre les femmes et les filles qui osent défier le port obligatoire du voile.

**J’appelle les autorités iraniennes à cesser de sanctionner les femmes et les filles qui ne font qu’exercer leur droit de disposer librement de leur corps et leurs droits à la liberté d’expression, de religion et de conviction ; à abroger immédiatement toutes les lois et réglementations imposant le port du voile ; et à dissoudre toutes les forces de sécurité chargées de faire appliquer l’obligation de porter le voile. Je vous demande instamment de libérer sans conditions toute personne détenue pour avoir refusé de porter le voile et de veiller à ce que tous les fonctionnaires impliqués dans des violations des droits des femmes en lien avec l’application du port obligatoire du voile aient à rendre des comptes.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Islamique d'Iran, Thunstrasse 68, Case Postale 227, 3000 Berne 6

Fax: 031 351 56 52 / E-mail: secretariat@iranembassy.ch / Twitter/X: iraninbern